

Rapport 4

Rapports du commissaire à l'environnement et au
développement durable au Parlement du Canada

Leçons tirées de la performance du Canada dans le dossier du développement durable



2025



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2025

Les icônes des objectifs de développement durable des Nations Unies sont utilisées avec leur permission.

Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par les Nations Unies et ne reflète pas le point de vue des Nations Unies ou de ses représentantes et représentants.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

N° de catalogue FA1-26/2025-1-4F-PDF

ISBN 978-0-660-77015-4

ISSN 2561-1828

Photo de la page couverture : loops7/Gettyimages.ca

Table des matières

Résumé	1
À propos du rapport	1
Le défi du développement durable	2
Le développement durable est essentiel au bien-être des humains et de la planète.....	2
Les engagements et les actions du Canada en matière de développement durable	3
Plus de 30 ans d'action collective internationale en matière de développement durable.....	4
Les mesures fédérales en matière de développement durable.....	6
Lier les engagements nationaux aux mesures nationales	9
Le rôle de la ou du commissaire à l'environnement et au développement durable.....	10
La performance du Canada en matière de développement durable	10
Leçons tirées	14
Leçon 1 : Un leadership accru peut favoriser une approche plus stratégique et coordonnée en matière de développement durable	14
Leçon 2 : Une approche intégrée de la planification du développement durable est essentielle pour unifier l'orientation stratégique et améliorer la mise en œuvre	16
Leçon 3 : Une meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes est nécessaire à l'avancement des initiatives de développement durable	18
Leçon 4 : La collaboration avec les gouvernements et les peuples autochtones et le respect des engagements du Canada à leur égard sont essentiels à la réussite	20
Leçon 5 : Des rapports cohérents et des indicateurs appropriés sont essentiels pour assurer le suivi du succès de la mise en œuvre des initiatives de développement durable	22

Leçon 6 : Une approche à long terme peut garantir des progrès continus et promouvoir l'équité intergénérationnelle.....	25
Annexe A — Principales constatations et messages de certains rapports de la ou du commissaire et de la vérificatrice générale ou du vérificateur général au sujet de la performance du Canada dans le dossier du développement durable	27
Annexe B — Descriptions textuelles des pièces	33

Résumé

Parvenir au développement durable nécessitera une profonde transformation sociétale. Au cours des 30 dernières années, le Canada s'est fixé des cibles nationales et a également contribué à l'établissement de cibles internationales, notamment dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable et d'engagements à l'appui d'initiatives internationales telles que les objectifs de développement durable des Nations Unies. Lors de l'entrée en vigueur de la [Loi fédérale sur le développement durable](#) du Canada, en 2008, le pays s'est imposé comme chef de file international en fournissant un fondement législatif pour faire progresser le développement durable.

En dépit de ces mesures et de ces engagements, le Canada a eu du mal à améliorer substantiellement sa performance en ce qui concerne le développement durable. En nous appuyant sur des audits antérieurs de la ou du commissaire à l'environnement et au développement durable et de la vérificatrice générale ou du vérificateur général du Canada, ainsi que sur des entretiens avec des spécialistes, nous avons déterminé dans le présent rapport que le Canada peut tirer des leçons du travail accompli jusqu'à maintenant dans le domaine du développement durable en :

- renforçant le leadership à l'échelle nationale en vue d'établir une approche plus stratégique et coordonnée en matière de développement durable;
- mettant en place une approche intégrée de la planification du développement durable qui unifie l'orientation stratégique et améliore la mise en œuvre;
- renforçant la collaboration et en invitant toutes les parties prenantes à participer à la prise de décisions;
- collaborant avec les gouvernements et les peuples autochtones et en respectant les engagements du Canada à leur égard;
- veillant à la cohérence des rapports et au caractère approprié des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès;
- adoptant une approche à long terme qui protège les générations futures et garantit des progrès continus.

Grâce à un effort concerté et résolu, le Canada peut réaliser des progrès importants à l'égard de son programme de développement durable et favoriser un avenir durable pour les générations de demain.

À propos du rapport

La ou le commissaire à l'environnement et au développement durable et la vérificatrice générale ou le vérificateur général du Canada présentent au Parlement des rapports sur la performance du Canada dans le dossier du développement durable depuis 1998 (voir l'[annexe A](#)). Dans le présent rapport, nous avons examiné trois décennies d'efforts déployés par le Canada pour favoriser le développement durable. Nous avons examiné les recommandations de nos audits antérieurs et avons mené des entretiens avec des spécialistes du domaine, d'anciens responsables du gouvernement et d'anciens commissaires à l'environnement et au développement durable.

Prenant appui sur cette expérience collective, le présent rapport décrit l'évolution des efforts déployés par le Canada ainsi que les six leçons tirées des réalisations du pays en matière de développement durable. Ce rapport n'est pas un rapport d'audit. Il vise plutôt à donner un aperçu historique des mesures prises par le Canada pour mettre en œuvre le développement durable. Il aidera les parlementaires à demander des comptes au gouvernement sur le respect de ses engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable. Il vise aussi à sensibiliser la population canadienne à l'importance de soutenir le développement durable.

En 2026, le gouvernement fédéral du Canada sera tenu de publier sa sixième Stratégie fédérale de développement durable. Alors que le gouvernement s'apprête à élaborer sa prochaine stratégie, et en vue de mieux encadrer les prochaines discussions et mesures à l'égard du programme de développement durable, nous fournissons dans le présent rapport de l'information, des analyses et des questions fondamentales que les parlementaires peuvent prendre en considération. En améliorant son approche visant à favoriser le développement durable, le Canada accroîtra ses chances d'atteindre ses objectifs et de rehausser la qualité de vie de la population canadienne d'aujourd'hui et de demain, notamment en réduisant la pauvreté et l'iniquité, en favorisant la réconciliation avec les Autochtones, en stimulant la croissance économique, en conservant la biodiversité et en s'attaquant aux changements climatiques.

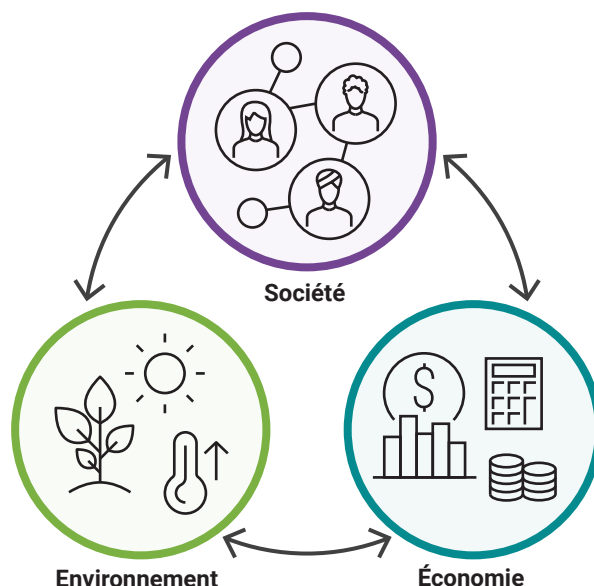
Le défi du développement durable

Le développement durable est essentiel au bien-être des humains et de la planète

Le bien-être de nos sociétés et des systèmes naturels de la Terre repose sur des moyens d'interactions plus durables les uns avec les autres et l'environnement. La consommation toujours croissante a donné lieu à une hausse de la demande pour les produits alimentaires, l'eau, l'énergie, les terres et d'autres ressources. Cette demande a exercé une pression sur les ressources et les écosystèmes limités de la Terre, ce qui a contribué au changement climatique, à la pollution, à l'appauvrissement de la biodiversité, aux conflits, à la pauvreté et à la faim dans le monde.

En réponse, le concept de « développement durable » a vu le jour en tant qu'approche reconnue par la communauté internationale pour améliorer l'intendance de l'humanité et assurer la répartition équitable des ressources mondiales. Le développement durable vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il repose sur l'intégration des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans les politiques, les programmes et la prise de décisions (voir la [pièce 4.1](#)). S'il est mis en œuvre correctement au sein des gouvernements et de la société, le développement durable améliorera la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Pièce 4.1 — La reconnaissance de l’interdépendance des facteurs sociaux, économiques et environnementaux est importante pour la prise de décisions et la coordination des mesures



Lire la description textuelle de la pièce 4.1

Néanmoins, la mise en œuvre du développement durable s'avère un immense défi au Canada et à l'échelle mondiale. Le développement mondial nécessite une transformation systémique et sociétale à l'échelle des secteurs, des nations et des peuples. Il requiert l'adoption de structures plus collaboratives, en particulier entre les parties prenantes et les secteurs qui ne travaillent pas habituellement ensemble. Un tel changement comporte des défis importants pour les décideurs, car il nécessite la révision des cadres institutionnels, le renforcement des capacités, un niveau élevé d'engagement politique et une vision inclusive et intégrée d'un avenir durable.

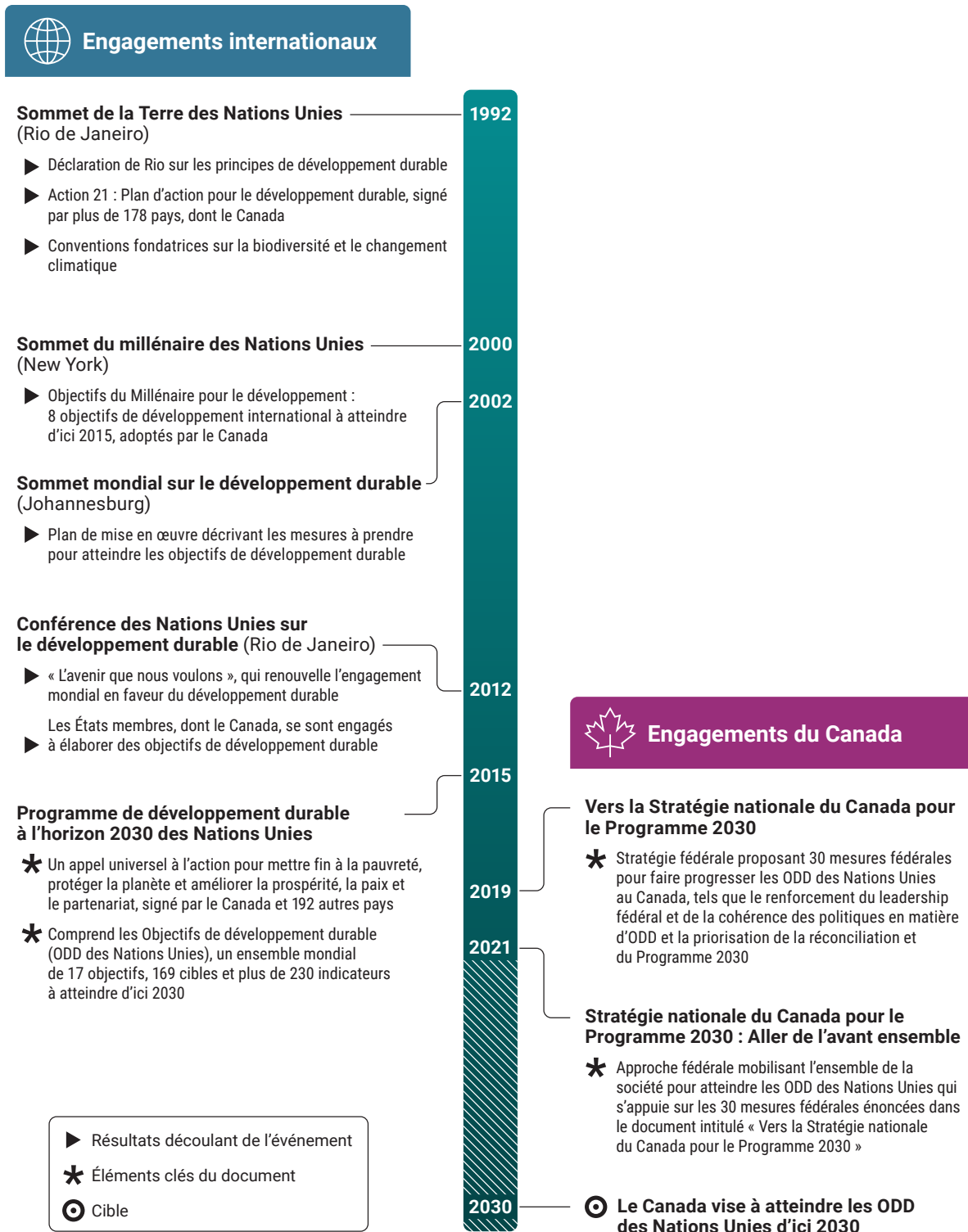
Les engagements et les actions du Canada en matière de développement durable

À l'échelon fédéral, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la notion de développement durable par l'intermédiaire de la [Loi fédérale sur le développement durable](#) et, à l'échelon international, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030). L'échéance pour l'atteinte des objectifs de développement durable internationaux est fixée à 2030, et les échéances pour un bon nombre des cibles nationales du Canada sont encore plus tôt.

Plus de 30 ans d'action collective internationale en matière de développement durable

La reconnaissance internationale de la nécessité d'adopter une approche intégrée pour la gestion de l'environnement et le développement remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de 1972. Toutefois, il a fallu la publication du rapport intitulé « Notre avenir à tous » (aussi appelé le rapport Brundtland) de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, en 1987, pour que le terme « développement durable » prenne réellement son envol. Le rapport Brundtland soulignait que la gestion de l'environnement et le développement étaient indissociables et que nous devons répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir en intégrant le développement économique, la protection de l'environnement, la justice sociale et l'inclusion. Il précisait également que « le développement durable est bien affaire de volonté politique ». En 1992, le Brésil a accueilli la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, aussi connue sous le nom de Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Depuis, des efforts mondiaux concertés ont été déployés en matière de développement durable (voir la [pièce 4.2](#)).

Pièce 4.2 — Les principaux engagements internationaux et canadiens récents en matière de développement durable



Source : D'après des renseignements provenant de divers documents des Nations Unies et du gouvernement du Canada

[Lire la description textuelle de la pièce 4.2](#)

À l'heure actuelle, la principale source d'orientation pour de nombreux efforts de mise en œuvre du développement durable au Canada et partout dans le monde est le Programme 2030 des Nations Unies et ses [17 objectifs de développement durable](#). En 2022, le premier ministre du Canada en fonction a été nommé coprésident du Groupe des défenseurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, ce qui renforce le rôle de leadership attendu du Canada pour faire progresser les objectifs du Programme 2030 au pays et à l'étranger.

Les mesures fédérales en matière de développement durable

Depuis le Sommet de la Terre de 1992, le gouvernement fédéral a pris de nombreuses mesures législatives et stratégiques pour mettre en œuvre le développement durable (voir la [pièce 4.3](#)).

Pièce 4.3 — Les principales mesures législatives et stratégiques fédérales en matière de développement durable



Source : D'après des renseignements provenant de lois fédérales et de documents fédéraux

[Lire la description textuelle de la pièce 4.3](#)

La Loi fédérale sur le développement durable et la Loi sur le vérificateur général énoncent plusieurs principes qui guident la prise de décisions en matière de développement durable au Canada (voir la [pièce 4.4](#)).

Pièce 4.4 – Les principes guidant la prise de décisions en matière de développement durable énoncés dans la Loi fédérale sur le développement durable et/ou la Loi sur le vérificateur général

Principes du développement durable	Icône	Principes du développement durable	Icône
Intégrer les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la planification et la prise de décisions		Collaborer avec les parties prenantes	
Protéger les écosystèmes et respecter la nature		Respecter l'équité intergénérationnelle et les besoins des générations futures	
Intégrer le principe de la prudence, du pollueur-payeur, de la prévention de la pollution et de l'internalisation des coûts		Promouvoir l'équité	
Protéger la santé humaine		Promouvoir l'ouverture et la transparence	
Conserver le patrimoine culturel		Respecter les obligations internationales et nationales	
Faire participer les peuples autochtones		Élaborer des objectifs et des stratégies pour atteindre les cibles, utiliser des indicateurs pour rendre compte des progrès et promouvoir l'amélioration continue	

Lire la description textuelle de la pièce 4.4

La [Stratégie fédérale de développement durable](#) actuelle, qui couvre la période de 2022 à 2026, comprend 17 objectifs et 50 cibles, appuyés par 114 jalons à court terme et 162 stratégies de mise en œuvre. La stratégie de 2022 à 2026 est la première dont les objectifs fédéraux reposent sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (voir la [pièce 4.5](#)). Il incombe à tous les ministères et organismes fédéraux de mettre en œuvre le développement durable et de faire progresser les objectifs du Programme 2030 dans leurs domaines de responsabilité. En vertu de la Loi fédérale sur le développement durable, une centaine d'organisations fédérales sont tenues d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable qui est conforme à la Stratégie fédérale de développement durable et contribue à la réalisation des objectifs de celle-ci.

Pièce 4.5 – Les perspectives fédérales de développement durable relativement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, telles que définies dans la Stratégie fédérale de développement durable

Perspective fédérale sur l'ODD des Nations Unies	ODD des Nations Unies	Perspective fédérale sur l'ODD des Nations Unies	ODD des Nations Unies
Objectif 1 Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes	1 PAS DE PAUVRETÉ 	Objectif 6 Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 
Objectif 2 Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable	2 FAIM «ZÉRO» 	Objectif 7 Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 
Objectif 3 Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Objectif 8 Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 
Objectif 4 Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	Objectif 9 Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 
Objectif 5 Promouvoir l'égalité entre les genres	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	Objectif 10 Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 

Perspective fédérale sur l'ODD des Nations Unies	ODD des Nations Unies	Perspective fédérale sur l'ODD des Nations Unies	ODD des Nations Unies
Objectif 11 Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Objectif 15 Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne	15 VIE TERRESTRE 
Objectif 12 Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	Objectif 16 Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 
Objectif 13 Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Objectif 17 Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 
Objectif 14 Conserver et protéger les océans du Canada	14 VIE AQUATIQUE 		

Source : Adapté de la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 et de [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), Nations Unies

Lire la description textuelle de la pièce 4.5

Lier les engagements nationaux aux mesures nationales

En 2017, pour assurer le suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de développement durable et des cibles du Programme 2030, les États membres des Nations Unies ont adopté le Cadre mondial d'indicateurs, conçu pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des objectifs au niveau mondial. Pour réussir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, chaque pays doit définir ce en quoi consiste cette réussite dans son propre contexte national. Le Canada a publié en juin 2019 son cadre national, le Cadre d'indicateurs canadiens, dans le document intitulé « Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 », pour aider à mesurer les progrès réalisés par rapport aux ambitions et aux cibles du gouvernement fédéral et à d'autres cadres de mesure. Par exemple, le programme des Indicateurs de durabilité de l'environnement aide à mesurer les progrès en matière de durabilité de l'environnement et informe la population canadienne de l'état de l'environnement.

Le rôle de la ou du commissaire à l'environnement et au développement durable

Les bureaux d'audit jouent un rôle essentiel dans le suivi des progrès à l'échelle nationale du Programme 2030 et des objectifs de développement durable précis, ainsi que dans l'audit de la cohérence des politiques publiques mettant en œuvre ces objectifs. En 2017, le Bureau du vérificateur général du Canada s'est engagé à examiner les efforts déployés par les organisations fédérales pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies. En vertu de la Loi sur le vérificateur général, la ou le commissaire à l'environnement et au développement durable aide la vérificatrice générale ou le vérificateur général à s'acquitter de ses fonctions en matière d'environnement et de développement durable. De plus, la ou le commissaire à l'environnement et au développement durable doit surveiller les progrès réalisés par les organisations fédérales désignées par la Loi fédérale sur le développement durable, et en faire rapport. La ou le commissaire doit effectuer ce qui suit :

- [examiner](#) l'ébauche de la prochaine Stratégie fédérale de développement durable du gouvernement;
- [examiner](#) les rapports d'étape du gouvernement sur la Stratégie fédérale de développement durable;
- tous les ans, [surveiller](#) dans quelle mesure les ministères et organismes sélectionnés contribuent, grâce à leur propre stratégie de développement durable, à l'atteinte des cibles et des objectifs de la Stratégie fédérale du développement durable, et en faire rapport.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a réalisé divers audits liés aux efforts déployés par le gouvernement fédéral pour favoriser le développement durable (voir l'[annexe A](#)). Outre les rapports d'audit sur les questions de développement durable présentés au Parlement par la vérificatrice générale ou le vérificateur général ou la ou le commissaire, le BVG a abordé les questions de développement durable dans des rapports aux assemblées législatives du Nord, des examens spéciaux de sociétés d'État et les commentaires sur les audits financiers. Le BVG effectue un suivi régulier de la façon dont ses rapports évaluent les progrès accomplis en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies et utilise cette information pour surveiller les tendances, faire le point sur les objectifs qui ont été évalués dans le passé et envisager les domaines sur lesquels se concentrer à l'avenir. Depuis 2017, le BVG exige que les rapports d'audit préparés par la vérificatrice générale ou le vérificateur général et la ou le commissaire indiquent les objectifs de développement durable et les cibles connexes qui sont pertinents pour l'objet considéré de l'audit. Le processus de sélection et de planification des audits du BVG tient également compte de l'importance du développement durable et des risques qui s'y rattachent.

La performance du Canada en matière de développement durable

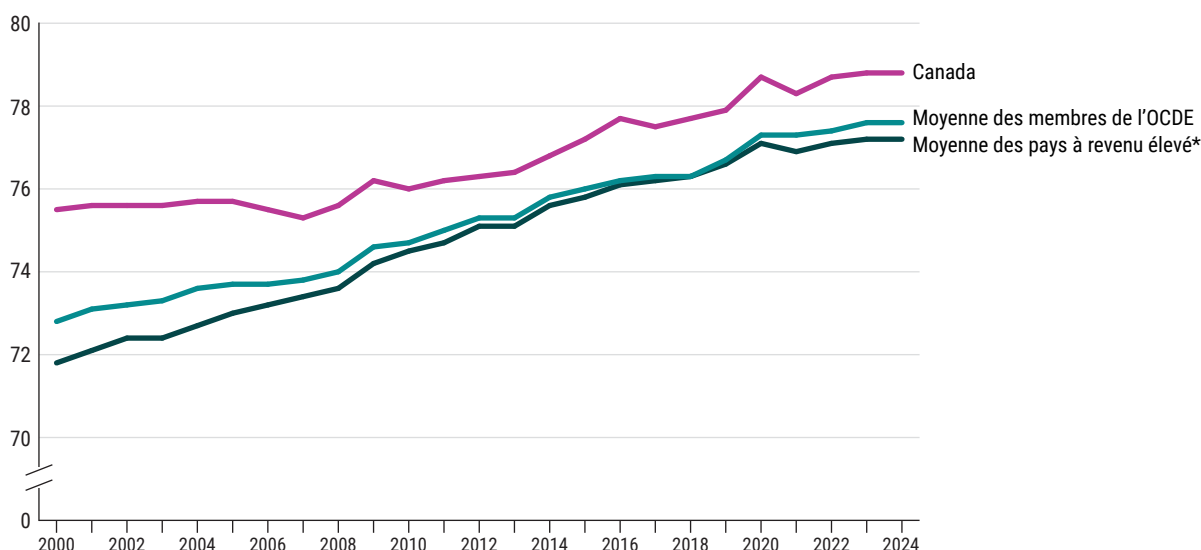
Classement international de la performance du Canada en matière de développement durable

— Au cours des 20 dernières années, comparativement à d'autres pays pourvus d'une économie avancée, le Canada a été plus lent à progresser vers la réalisation d'un monde durable, pacifique, résilient, inclusif et prospère comme envisagé par le Programme 2030. Selon le classement mondial de la performance de 193 États membres établi par le Réseau de solutions pour le développement durable et largement utilisé pour mesurer le progrès global d'un pays vers

l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies, le Canada se classait en 2024 au 25^e rang, avec un score de 78,83 sur 100 (un score de 100 signifie que tous les objectifs de développement durable ont été atteints). Même si le score du Canada est supérieur à la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des pays à revenu élevé (voir la [pièce 4.6](#)), il est inférieur à la moyenne des pays du Groupe des Sept ou G7 (voir la [pièce 4.7](#)).

Pièce 4.6 – La performance du Canada en matière de réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies est supérieure à la moyenne des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des pays à revenu élevé

Objectif de développement durable
Score de l'indice



* Défini par la Banque mondiale comme des pays dont le revenu national brut par personne est égal ou supérieur à 14 005 \$ US.

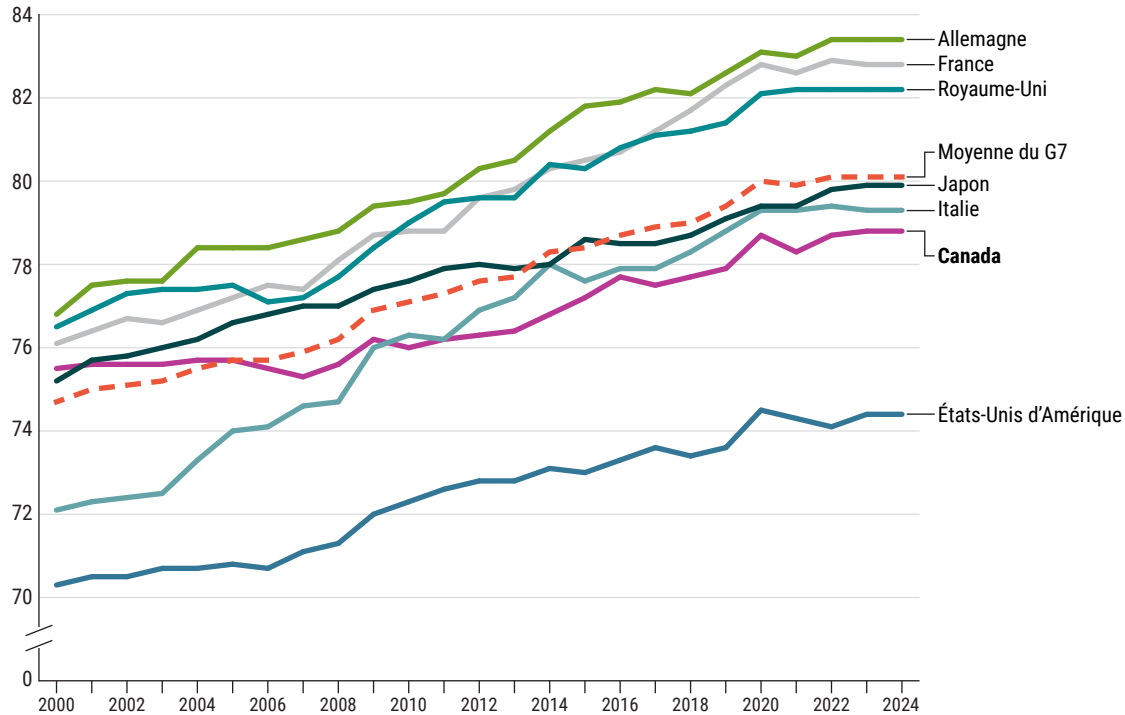
Remarque : La première année pour laquelle des données sont disponibles est 2000.

Source : D'après des renseignements fournis par Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). Les Objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Rapport sur le développement durable 2024. Paris : Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press

[Lire la description textuelle de la pièce 4.6](#)

Pièce 4.7 – La performance du Canada en matière de réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies est généralement inférieure à la moyenne des pays du Groupe des Sept (G7)

Objectif de développement durable
Score de l'indice



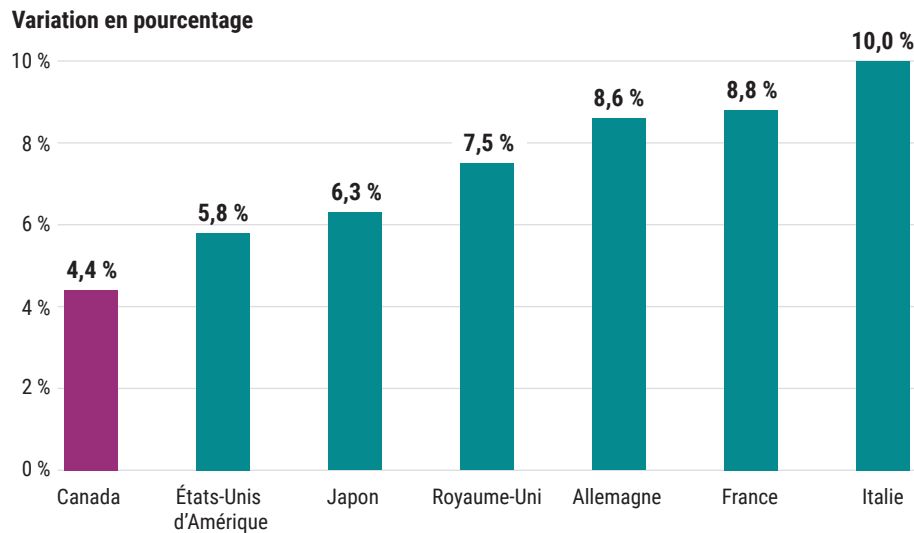
Remarque : La première année pour laquelle des données sont disponibles est 2000.

Source : D'après des renseignements fournis par Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). Les Objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Rapport sur le développement durable 2024. Paris : Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press

Lire la description textuelle de la pièce 4.7

En ce qui concerne la mesure dans laquelle les pays ont amélioré leur résultat en matière de développement durable depuis 2000, la première année pour laquelle des données sont disponibles, le Canada est le pays du G7 ayant le moins progressé et il se situe désormais sous la moyenne (voir la [pièce 4.8](#)).

Pièce 4.8 — De 2000 à 2024, le Canada avait le taux d'amélioration le plus faible des pays du G7 en matière de réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies



Source : D'après des renseignements fournis par Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). Les Objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Rapport sur le développement durable 2024. Paris : Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press

Lire la description textuelle de la pièce 4.8

Selon le classement mondial de la performance établi par le Réseau de solutions pour le développement durable pour l'année 2024, le Canada a atteint ou est en voie d'atteindre seulement 47 % des 168 cibles liées aux 17 objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies. Par exemple, le Canada a constaté des améliorations en ce qui concerne les objectifs suivants :

- Objectif de développement durable 1 : Pas de pauvreté
- Objectif de développement durable 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- Objectif de développement durable 11 : Villes et communautés durables

Cependant, le Canada a fait peu de progrès pour 26 % des cibles mondiales et les progrès se sont détériorés pour 27 % d'entre elles. Il a éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Objectif de développement durable 2 : Faim « zéro »
- Objectif de développement durable 12 : Consommation et production responsables
- Objectif de développement durable 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Objectif de développement durable 15 : Vie terrestre

La mise en œuvre par chaque pays des objectifs de développement durable du Programme 2030 est une responsabilité mondiale et ne devrait pas empêcher les autres pays d'atteindre ces objectifs. Ce concept, appelé « effets d'entraînement », est une mesure de l'incidence des actions, positives ou négatives, d'un pays sur la capacité d'autres pays d'atteindre les objectifs de

développement durable du Programme 2030. Par exemple, un pays pourrait importer des produits industriels dont la production génère de fortes émissions de gaz à effet de serre et d'autres substances polluantes, plutôt que de les produire localement. Le pays importateur améliorera ainsi sa performance environnementale intérieure, aux dépens du pays exportateur. Les pays à revenu élevé, dont le Canada, ont tendance à générer davantage d'effets d'entraînement négatifs à l'échelle internationale, principalement en raison des effets d'entraînement liés au commerce, comme la consommation non durable. Selon le classement du Réseau de solutions pour le développement durable, le Canada a obtenu un score de 68 sur 100 en 2024 pour les effets d'entraînement (un score élevé signifie qu'un pays produit davantage d'effets positifs et moins d'effets négatifs). Bien que le Canada se classe au troisième rang parmi les pays du G7, il est confronté à des défis qui ont des répercussions sur le commerce, comme les émissions de gaz à effet de serre, les émissions d'azote et la pollution atmosphérique découlant de l'importation et de l'exportation de pesticides dangereux et de déchets de plastique.

Les évaluations de la performance du Canada par le Bureau du vérificateur général du

Canada — Au fil des ans, la ou le commissaire à l'environnement et au développement durable et la vérificatrice générale ou le vérificateur général du Canada ont examiné, par le biais d'audits et d'examins, l'état de préparation du gouvernement fédéral et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies, la mise en œuvre de certains objectifs et cibles, ainsi que les progrès réalisés par certains ministères dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable (voir l'[annexe A](#)). Ces rapports ont fait état de lacunes qui persistent aujourd'hui, telles que la nécessité d'avoir une stratégie nationale et un plan de mise en œuvre solides, des responsabilités clairement définies, une sensibilisation du public et une collaboration entre tous les ordres de gouvernement et les parties prenantes.

Leçons tirées

En examinant ces trois décennies d'efforts de développement durable au Canada, diverses leçons se dégagent. À leur tour, ces leçons, de même que quelques exemples d'autres pays, font émerger des possibilités pour le Canada de transformer ses engagements en matière de développement durable en résultats durables pour la population canadienne d'aujourd'hui et de demain. Un bon nombre des leçons tirées sont interdépendantes et complémentaires.

Leçon 1 : Un leadership accru peut favoriser une approche plus stratégique et coordonnée en matière de développement durable

Problématique

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) prévoit la coordination de l'action à l'échelle du gouvernement du Canada afin de favoriser le développement durable. Un leadership fédéral est nécessaire pour établir une approche plus stratégique et coordonnée en matière de développement durable. Des structures pourraient être créées ou renforcées pour faciliter cette action coordonnée. À l'heure actuelle, aucun organisme central ne veille à ce que les ministères travaillent à un objectif commun et soient tenus de rendre compte de leurs contributions. Plus de 100 organisations fédérales ont un nombre croissant de responsabilités et de priorités dans

le domaine du développement durable. Des mandats et des responsabilités divergents peuvent entraîner des politiques ou des décisions qui comportent des chevauchements ou des lacunes. À titre d'exemple, la Stratégie fédérale de développement durable est dirigée par Environnement et Changement climatiques Canada, et la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Programme 2030 est du ressort d'Emploi et Développement social Canada. Comme ils ne sont pas des organismes centraux, ces deux ministères ne peuvent contraindre d'autres organisations fédérales à mettre en œuvre des mesures liées au développement durable dans le cadre de leur mandat respectif. Cette situation a entraîné un manque de coordination, un chevauchement des efforts et une approche cloisonnée.

Le Canada peine à sortir d'une approche fragmentée au développement durable, et a tendance à se concentrer sur la production de rapports plutôt que sur les résultats réels des initiatives de développement durable. Par exemple, la Stratégie fédérale de développement durable a souvent été un moyen de compiler et de présenter ce que le gouvernement fédéral fait déjà en matière de développement durable plutôt que d'aborder stratégiquement le développement durable réel de manière proactive.

Possibilités

La Loi fédérale sur le développement durable exige qu'un comité du Conseil privé du Roi pour le Canada assure la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable. Ce rôle incombe actuellement au Comité du Cabinet chargé de l'économie, de l'inclusion et du climat « A », qui examine périodiquement les questions de développement durable ainsi que d'autres programmes et mesures législatives dont il est responsable.

Certains pays ont défini un rôle au sein d'un organisme central ayant le pouvoir de coordonner les efforts de développement durable, ce qui pourrait représenter un modèle pour surmonter les défis du système fédéral actuel du Canada. Plusieurs pays nordiques, tels que la Suède, la Finlande et le Danemark, sont souvent cités comme des chefs de file en matière de développement durable parce que leurs objectifs de développement durable sont intégrés à l'ensemble du gouvernement et de la société, ce qui favorise la cohérence des politiques. Le comité finlandais pour l'avenir, par exemple, joue un rôle important dans la gestion des enjeux de développement durable en intégrant des perspectives à long terme dans l'élaboration des politiques et en veillant à ce que la durabilité soit un élément clé dans la planification des activités futures. Cet organe parlementaire finlandais, qui exerce ses fonctions de manière indépendante, choisit son propre programme et ses propres initiatives.

Questions à considérer par les parlementaires

- Comment le gouvernement fédéral peut-il adopter une approche stratégique et coordonnée pour faire progresser les initiatives de développement durable au Canada?
- Comment les organismes centraux peuvent-ils s'impliquer davantage pour réduire la fragmentation qui paralyse les progrès?

Leçon 2 : Une approche intégrée de la planification du développement durable est essentielle pour unifier l'orientation stratégique et améliorer la mise en œuvre

Problématique

Les politiques et les programmes qui tiennent compte des répercussions positives sur l'environnement, l'économie et la société, et qui présentent de façon stratégique les objectifs, les cibles et les mesures, favoriseront un processus décisionnel plus efficace, plus inclusif et plus responsable qui contribuera à garantir que les progrès dans un secteur soutiennent les progrès dans d'autres secteurs. Par exemple, la lutte contre des problèmes environnementaux, tels que l'épuisement des ressources et les changements climatiques, peut avoir des avantages importants en matière de stabilité économique et d'équité sociale si ces dimensions sont reconnues et abordées ensemble. Le gouvernement fédéral n'a pas regroupé toutes ses politiques et ses mesures en ce qui concerne le développement durable, ce qui a entraîné un manque de cohérence, de coordination et d'objectifs mesurables, ainsi qu'une certaine confusion parmi les organisations chargées de la mise en œuvre et le public canadien. Le gouvernement fédéral dispose de trois plans globaux non coordonnés qui définissent les objectifs, les cibles et les mesures en matière de développement durable, au lieu d'une seule stratégie bien conçue et coordonnée (voir la [pièce 4.9](#)). La multiplicité des cadres de développement durable pourrait fragmenter les efforts et les rendre inefficaces.

Pièce 4.9 – Le Canada a trois plans globaux non coordonnés en vigueur qui définissent les objectifs, les cibles et les mesures en matière de développement durable

Titre	Objet	Objectifs, cibles et mesures
Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026	Stratégie principale du gouvernement fédéral qui présente la vision du gouvernement pour l'intégration du développement durable dans la prise de décisions à l'échelle nationale.	Il y a 17 objectifs, 50 cibles et plus de 50 indicateurs, soutenus par 114 jalons et 162 stratégies de mise en œuvre dans divers secteurs.
Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble – 2021	Stratégie d'action nationale du Canada dans le cadre du Programme 2030 des Nations Unies	Il y a 30 mesures prises par le gouvernement fédéral pour faire progresser le Programme 2030.
Cadre de qualité de vie pour le Canada – 2021	Cadre visant à mesurer et à améliorer le bien-être des Canadiennes et Canadiens en assurant l'intégration d'un vaste éventail d'indicateurs dans la prise de décisions et le budget du gouvernement. Élaboré par le ministère des Finances du Canada et rendu public dans le budget de 2021, le Cadre vise à aller au-delà des mesures économiques traditionnelles comme le produit intérieur brut pour saisir ce qui compte vraiment pour la population canadienne.	Il y a 84 indicateurs regroupés dans 5 domaines : prospérité, santé, société, environnement et saine gouvernance. Le Cadre applique également deux perspectives transversales : l'équité et l'inclusion, et la durabilité et la résilience.

En outre, des lacunes persistent quant à l'intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la Stratégie fédérale de développement durable. L'intégration de ces trois dimensions dans la planification et la prise de décisions est l'un des principes clés énoncés dans la Loi fédérale sur le développement durable. Comme le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est chargé de diriger la Stratégie fédérale de développement durable, l'accent a souvent été mis sur l'environnement. Cependant, les objectifs nationaux de la dernière Stratégie fédérale de développement durable ont été harmonisés avec le cadre général des objectifs internationaux de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies, et des cibles et objectifs sociaux et économiques ont commencé à être intégrés à cette stratégie.

Possibilités

Tel que l'a indiqué le commissaire à l'environnement et au développement durable dans le commentaire sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026, le gouvernement fédéral a la possibilité d'intégrer et d'harmoniser la prise de décisions en matière de développement durable, comme le prévoit la Loi fédérale sur le développement durable, en intégrant et en coordonnant les divers plans fédéraux afin d'assurer la cohérence des politiques. Bien que le gouvernement fédéral s'appuie sur plusieurs plans, la Stratégie fédérale de développement durable est probablement le moyen le plus approprié de regrouper tous les objectifs et toutes les cibles de développement durable du gouvernement fédéral. Lorsque la Loi fédérale sur le développement durable a été adoptée en 2008, elle mettait l'accent sur la prise de décisions liées à l'environnement. Cependant, des révisions apportées à la Loi en 2020 en ont élargi la portée afin d'inclure la promotion d'une action coordonnée à l'échelle du gouvernement du Canada pour faire progresser le développement durable dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens.

La sixième Stratégie fédérale de développement durable à venir pourrait être l'occasion d'intégrer plus pleinement des facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Les modifications apportées entre la version provisoire et la version définitive de la Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026 en sont un exemple. Dans ce cas, la cible de réduction de la pauvreté, qui se limitait à l'environnement, a été révisée et améliorée afin qu'elle soit directement axée sur le taux de pauvreté au Canada après les commentaires formulés par le commissaire à l'environnement et au développement durable sur la version provisoire. Une approche similaire pourrait être adoptée dans d'autres parties de la Stratégie qui n'intègrent pas encore toutes les dimensions sociales et économiques pertinentes. Si une telle modification est apportée, alors la Stratégie fédérale de développement durable deviendrait une stratégie de développement durable plus approfondie, comme le prévoit la Loi fédérale sur le développement durable révisée.

En outre, il y a une occasion pour le Canada d'adopter une approche pancanadienne en matière de développement durable qui harmonise non seulement les mesures du gouvernement fédéral, mais aussi celles des provinces, des territoires, des municipalités ainsi que des gouvernements et peuples autochtones. Il s'agirait également de s'assurer que les mesures nationales appuient le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Ce travail a déjà commencé. On le voit notamment avec Statistique Canada qui, à l'aide du Cadre d'indicateurs canadien, élimine les cloisonnements et va au-delà du simple compte rendu des progrès à l'échelle fédérale pour rendre compte des progrès du Canada dans son ensemble vers l'atteinte des objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies. De plus, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est un plan fédéral,

provincial et territorial qui a été adopté par la plupart des premières ministres et premiers ministres du Canada en 2016. Le Cadre table sur le leadership existant et les mesures prises individuellement et collectivement par les provinces et les territoires.

Il est possible de s'inspirer de partenaires internationaux, comme les Pays-Bas, dont le gouvernement privilégie une politique unifiée en matière de développement durable, en veillant à ce que les différents domaines stratégiques s'appuient et se renforcent mutuellement. Cette approche permet d'éviter des conflits entre les politiques et d'optimiser leurs retombées. La coordonnatrice nationale des objectifs de développement durable du pays aide le gouvernement à établir des objectifs dans les politiques et encourage la société à collaborer aux objectifs grâce à la sensibilisation, à la promotion de la collaboration entre divers secteurs et à la mobilisation de diverses parties prenantes, comme les entreprises, la société civile et les administrations locales.

Questions à considérer par les parlementaires

- Comment les plans fédéraux actuels du Canada peuvent-ils être simplifiés ou intégrés pour assurer la cohérence des politiques en veillant à ce que les mesures soient complémentaires?
- Comment les révisions apportées récemment à la Loi fédérale sur le développement durable favorisent-elles la coordination des mesures concernant le développement durable et tiennent-elles compte des obligations nationales et internationales liées aux politiques et aux processus décisionnels fédéraux?
- Comment la prochaine Stratégie fédérale de développement durable peut-elle mieux intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques?

Leçon 3 : Une meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes est nécessaire à l'avancement des initiatives de développement durable

Problématique

L'atteinte des objectifs de développement durable dans un pays fédéral comme le Canada nécessite des collaborations et des partenariats intersectoriels. L'ampleur, la portée, la complexité et le coût de la réalisation du développement durable sont tels qu'aucun secteur ne pourra gérer seul la transformation. Le principe de collaboration, qui est l'un des principes essentiels du développement durable, figure dans la Loi fédérale sur le développement durable. Cependant, le niveau d'adhésion aux objectifs de développement durable du Programme 2030 varie selon les provinces et territoires. La collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et territoires, les municipalités et les gouvernements et peuples autochtones est primordiale pour résoudre les problèmes de compétence et créer une approche nationale unifiée. Les provinces, les territoires et les municipalités ont un rôle déterminant à jouer dans l'atteinte des objectifs de développement durable nationaux et internationaux du Canada, compte tenu de leur compétence, de leur rôle dans les investissements publics et l'élaboration de politiques, et de leur lien plus étroit avec les citoyennes et citoyens, tandis que les gouvernements et peuples autochtones au Canada apportent des perspectives et des pratiques qui sont essentielles à l'atteinte d'une durabilité à long terme.

Les partenariats intersectoriels avec des organisations non gouvernementales, le secteur privé, y compris les institutions financières, et le public sont essentiels pour atteindre la portée et l'effet soutenu nécessaires. Ces groupes, qui touchent à des secteurs et à des professions en entier, sont particulièrement bien placés pour mener une action collective, soutenir la transition vers des pratiques durables et conclure des partenariats avec les gouvernements afin d'harmoniser les efforts déployés avec les objectifs stratégiques.

Le développement durable doit être équitable et inclusif, et doit engendrer des solutions qui fonctionnent pour les gens qui en ont le plus besoin. Pour s'assurer que personne n'est oublié et que l'on tient compte des intérêts variés et des personnes marginalisées, il est essentiel que ces partenariats fassent également participer les groupes les plus vulnérables au Canada. Les groupes vulnérables peuvent avoir des perceptions, des valeurs et des priorités différentes, ce qui entraîne des opinions différentes quant aux mesures nécessaires pour améliorer leur situation. En outre, pour mobiliser le public canadien à l'égard du développement durable, il faut adopter une approche multidimensionnelle qui comprend une sensibilisation accrue, une communication plus claire et une attention particulière aux enjeux concrets qui touchent la vie quotidienne des gens. Pourtant, une grande partie du potentiel de collaboration et de coordination entre toutes les parties prenantes nécessaires pour faire avancer le développement durable demeure inexploitée.

Possibilités

Le gouvernement fédéral encourage la population canadienne, les provinces, les territoires, les municipalités ainsi que les gouvernements et peuples autochtones à faire part de leurs commentaires au moyen de ses processus de consultation, de ses webinaires publics, de son site Web et des médias sociaux. Afin d'accroître les chances que les politiques d'un gouvernement soutiennent les efforts des autres, le gouvernement fédéral a l'occasion de travailler de concert avec les provinces, les territoires, les municipalités ainsi que les gouvernements et peuples autochtones pour créer d'autres mécanismes de collaboration, cerner d'éventuelles synergies, encourager l'établissement d'objectifs et de priorités communs, promouvoir la cohérence des politiques et élaborer conjointement des solutions.

Il y a de nombreux exemples nationaux et internationaux où les partenariats intersectoriels, la collaboration et la sensibilisation accrue du public sont mis à profit pour faire progresser le développement durable :

- Le Programme national d'alimentation scolaire du gouvernement fédéral, annoncé en 2024, vise à travailler de concert avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones pour élargir leurs programmes d'alimentation scolaires existants, un domaine qui relève par ailleurs de la responsabilité des provinces et des territoires. En travaillant ensemble, le Programme permet à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier des repas sains dont ils ont besoin, ce qui contribue directement aux progrès réalisés par le Canada à l'égard de l'objectif de développement durable 2 : Faim « zéro ».
- Le Comité de coordination de la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Ghana fournit un soutien technique à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030. Ce comité rassemble des personnes représentant le gouvernement, des organisations de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable du Programme 2030.
- Le Guatemala a mis en place une structure administrative nationale pour mettre en œuvre et suivre les objectifs de développement durable du Programme 2030. Cette structure

comprend des représentantes et représentants des peuples autochtones, de la société civile et d'autres parties prenantes, ce qui garantit la diversité des contributions et des points de vue dans la prise de décisions. Ces personnes ont le pouvoir d'affecter des fonds pour donner la priorité à des objectifs précis, ce qui leur permet d'influencer directement la mise en œuvre des initiatives de développement durable.

- L'Allemagne a lancé l'initiative de partenaires d'examen « Partners for Review », un réseau transnational et multipartite conçu pour soutenir l'examen et la mise en œuvre du Programme 2030. Cette initiative encourage la participation de diverses parties prenantes, notamment des représentantes et représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire, aux processus d'examen et de suivi.
- Au Canada, en ce qui concerne les organisations non gouvernementales, des coalitions telles que l'Alliance 2030 travaillent au sein d'un réseau national à la construction d'un modèle de partenariat permettant de contribuer aux objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Alliance travaille avec des partenaires à la création d'une base de données consultable de tous les travaux réalisés partout au Canada conformément au Programme 2030.

Questions à considérer par les parlementaires

- Comment peut-on renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes afin de parvenir à une compréhension et à un engagement communs en matière de développement durable, de trouver des solutions et d'assurer la cohérence des politiques?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il sensibiliser davantage les Canadiennes et Canadiens en établissant un lien entre les mesures de développement durable et les enjeux qui ont un effet direct sur la vie quotidienne de la population, comme le logement, la santé et l'abordabilité?
- Comment peut-on intégrer équitablement des intérêts variés, y compris ceux des collectivités marginalisées, dans les efforts de collaboration visant à faire progresser les initiatives de développement durable?

Leçon 4 : La collaboration avec les gouvernements et les peuples autochtones et le respect des engagements du Canada à leur égard sont essentiels à la réussite

Problématique

La collaboration avec les gouvernements et les peuples autochtones est essentielle à la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030 par le Canada et à l'engagement fondamental de ne laisser personne pour compte. Travailler en collaboration avec des partenaires autochtones à l'élaboration d'une approche intégrée contribuant au développement durable aide le Canada à s'acquitter de son engagement à l'égard de la réconciliation et de son obligation de respecter le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination, et à respecter ses engagements dans le cadre de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît les droits inhérents des peuples autochtones à l'autodétermination et la contribution des connaissances, des cultures et des pratiques

traditionnelles autochtones à un développement durable et équitable, et souligne l'importance d'une consultation et d'une mobilisation significatives. La participation des peuples autochtones et la promotion de l'équité sont des principes clés de la Loi fédérale sur le développement durable, qui exige également une représentation autochtone au sein du Conseil consultatif sur le développement durable.

Les collectivités autochtones au Canada sont confrontées à d'importants défis sanitaires, sociaux, culturels, environnementaux et économiques, en partie en raison des répercussions du colonialisme, dont les traumatismes générationnels et la discrimination systémique. Ces préjudices sont aggravés par les défis engendrés par les changements climatiques et la dégradation environnementale, en particulier pour les collectivités autochtones situées dans les régions éloignées et nordiques. Dans le cadre du système canadien en évolution de fédéralisme coopératif et d'ordres de gouvernement distincts, les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale exercent des droits et des compétences dans plusieurs domaines, dont l'éducation, la santé et les terres, qui jouent un rôle clé dans la promotion du développement durable au Canada. Les collectivités autochtones se heurtent souvent à des défis tels que la marginalisation, le manque d'accès aux ressources et l'absence de reconnaissance de leurs droits à la terre et de leur savoir. Pour relever ces défis, il faut respecter les droits et les intérêts des peuples autochtones et les inclure équitablement dans les processus décisionnels. Dans le but d'inclure les collectivités et les points de vue autochtones dans la prise de décisions en matière de développement durable, nous avons inclus des membres autochtones dans les conseils consultatifs, précisé des mesures pertinentes dans la Stratégie fédérale de développement durable, déployé des efforts de consultation et de coopération en vue d'élaborer le plan d'action visant à atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et soutenu les travaux réalisés par les peuples autochtones par le biais du Programme de financement des objectifs de développement durable. Malgré ces initiatives, les points de vue autochtones n'occupent pas toujours une place de premier plan dans les processus décisionnels importants liés au développement durable.

Possibilités

Les gouvernements et les peuples autochtones possèdent une mine de connaissances traditionnelles, transmises de génération en génération, sur la collaboration, l'éducation, la santé, le bien-être, l'intendance environnementale et les pratiques durables. L'intégration des connaissances autochtones sous forme de perspectives uniques pour examiner les enjeux offre d'excellentes occasions de contribuer au développement durable. De plus, les gouvernements et les peuples autochtones commencent à s'illustrer comme des chefs de file de la transformation sociale, avec des approches novatrices pour relever les défis actuels. La sixième Stratégie fédérale de développement durable à venir offre la possibilité de faire progresser les engagements du Canada envers les peuples autochtones et de s'orienter vers un véritable partenariat et une participation à l'égard du processus décisionnel, en s'appuyant sur les connaissances et les modèles de gouvernance autochtones et en plaçant les perspectives autochtones au cœur du développement durable au Canada.

La loi néo-zélandaise sur la carboneutralité reconnaît l'importance de la synergie entre la sagesse autochtone et la science moderne pour la création d'un avenir durable. La législation, par son élaboration et sa mise en œuvre, met l'accent sur la collaboration, la reconnaissance et l'inclusion des perspectives maories. Elle prend en compte les visions du monde autochtones et les connaissances écologiques traditionnelles pour fournir de précieux renseignements sur les pratiques durables qui peuvent compléter les stratégies environnementales contemporaines. Ce

type de collaboration et l'intégration du savoir autochtone pourraient se traduire par des solutions novatrices qui contribueraient à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux du Canada en matière de développement durable.

Questions à considérer par les parlementaires

- Comment peut-on mieux intégrer le savoir autochtone dans les discussions sur le développement durable?
- Comment la prochaine Stratégie fédérale de développement durable peut-elle s'attaquer aux disparités socio-économiques afin de garantir que le développement durable profite à toutes les collectivités, y compris les collectivités autochtones?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il collaborer avec les gouvernements et les peuples autochtones pour élaborer conjointement des approches visant à atteindre le développement durable et à respecter les engagements du Canada?

Leçon 5 : Des rapports cohérents et des indicateurs appropriés sont essentiels pour assurer le suivi du succès de la mise en œuvre des initiatives de développement durable

Problématique

Comme l'indique la Loi fédérale sur le développement durable, le principe consistant à établir et à atteindre des objectifs, et à utiliser des indicateurs pour rendre compte des progrès réalisés, est essentiel à la réussite de la mise en œuvre et du suivi des initiatives de développement durable. Pour être en mesure de pleinement mettre en œuvre le développement durable au Canada et d'assurer un suivi des progrès réalisés à cet égard, les décideurs ont besoin d'information et de données exactes, opportunes, suffisamment désagrégées, pertinentes, accessibles et faciles à utiliser. Des indicateurs appropriés peuvent fournir des indications cruciales pour la prise de décisions et révéler les tendances et les enjeux émergents.

Le Programme 2030 souligne que personne ne doit être laissé pour compte dans la mise en œuvre des objectifs. Pour y parvenir, il faut disposer de données détaillées, qui sont ventilées ou désagrégées en segments ou groupes plus petits afin d'en extraire des renseignements plus précis, et il faut procéder à un suivi adéquat pour s'assurer que le bien-être des groupes touchés s'améliore et qu'aucun autre groupe ne subit de préjudice. Il existe des défis importants liés au besoin de données désagrégées, en particulier en ce qui concerne les collectivités autochtones, dans le contexte du développement durable au Canada. Par exemple, il y a souvent des lacunes dans les données ou des données qui peuvent ne pas être pertinentes ou utiles, ce qui rend difficile l'obtention d'un tableau complet des défis auxquels se heurtent les collectivités autochtones. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques devraient s'appuyer sur des données solides et factuelles afin que les responsables des politiques puissent prendre des mesures pour recenser et corriger les disparités dans le but de s'assurer que les collectivités vulnérables ne sont pas laissées pour compte. En outre, il est nécessaire d'adopter des stratégies de mesures complémentaires dictées par les groupes concernés eux-mêmes. Il est important de donner aux collectivités et aux groupes vulnérables le contrôle de la sélection et de l'utilisation des données, tant pour les décideurs qui conçoivent les interventions que pour les membres des collectivités qui stimulent l'engagement. Les mécanismes actuels de production de rapports ne fournissent souvent

pas de données précises pour les collectivités autochtones. Ce manque de données détaillées rend difficile l'évaluation des incidences réelles des initiatives de développement durable sur ces collectivités.

Outre la nécessité de disposer de meilleures données désagrégées, il reste des défis liés à l'existence de nombreux mécanismes de production de rapports à différents niveaux et dans différents ministères, ainsi qu'au manque d'ensembles de données cohérents au fil du temps. Il est donc difficile pour les parlementaires, le public et les fonctionnaires de suivre les progrès, de relever les tendances et de comprendre ce qui est fait. Ces lacunes doivent être corrigées pour améliorer l'évaluation des progrès réalisés au Canada et dans le monde. De nombreux rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable ont mis en évidence des lacunes et un manque de cohérence dans le suivi et les rapports du Canada en matière de développement durable. À titre d'exemple, dans notre rapport de 2021 intitulé « [Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable – Côtes et océans sains, Lacs et cours d'eau vierges et Alimentation durable](#) », nous avons constaté que les indicateurs de rendement étaient souvent absents ou qu'il manquait des aspects importants pour pouvoir rendre compte des progrès. Par conséquent, les 12 ministères et organismes fédéraux audités n'ont pas rendu compte des résultats pour près de la moitié des mesures présentées dans leur stratégie de développement durable. Plusieurs audits soulignent également l'incapacité des ministères et des organismes à lier explicitement leurs mesures aux cibles fédérales ou à décrire comment leurs mesures contribuent à l'atteinte des Objectifs de développement durables des Nations Unies. Ce manque de lien clair entre les mesures ministérielles et les objectifs fédéraux et internationaux rend difficile la détermination des progrès réalisés.

Possibilités

Statistique Canada a lancé en 2021 le Plan d'action sur les données désagrégées, qui vise à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur quatre groupes de population visés par l'équité en matière d'emploi : les femmes, les Autochtones, les personnes issues de populations racisées et les personnes en situation de handicap. Cependant, comme l'a fait remarquer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans certains contextes, les organisations de la société civile et les services sociaux peuvent être mieux placés que les bureaux nationaux de statistique pour atteindre les populations marginalisées et recueillir des données. De même, ces organisations peuvent être en mesure de conseiller les bureaux nationaux de statistique sur les stratégies de mobilisation, de participation et de collecte de données auprès des populations difficiles à atteindre.

En 2024, l'Australie a publié son cadre de gouvernance des données autochtones, conçu en collaboration avec des partenaires autochtones locaux et des insulaires du détroit de Torres. Ce cadre vise à garantir que les données relatives aux populations autochtones sont recueillies, gérées et utilisées dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts. Les aspects clés comprennent l'accent mis sur l'importance de la souveraineté des données autochtones, les directives éthiques pour garantir que la collecte et l'utilisation des données se font d'une manière respectueuse et bénéfique pour les collectivités autochtones, le renforcement de la capacité des collectivités autochtones à gérer et à utiliser efficacement les données, la transparence et la responsabilité dans les pratiques de gouvernance des données, et l'accent mis sur la collaboration entre les organismes gouvernementaux, les organisations autochtones et les chercheuses et chercheurs pour garantir que les pratiques de gouvernance des données sont inclusives et culturellement appropriées. Le gouvernement australien fournit des ressources et des outils pour soutenir la mise en œuvre de ces principes et pratiques.

Il existe une prise de conscience croissante et continue de la nécessité d'aller au-delà de la mesure du produit intérieur brut (PIB) et d'intégrer des renseignements sur les conditions économiques, sociales et environnementales afin de mieux mesurer le bien-être, la qualité de vie et le progrès des nations. Les modèles économiques actuels, y compris ceux fondés sur le marché comme le PIB, négligent généralement de nombreux aspects de la vie qui favorisent la prospérité et le bien-être, tout en ne tenant pas compte des activités qui nuisent à la santé humaine et environnementale, comme la dégradation de l'environnement. De nombreux pays s'orientent vers une intégration plus générale de la qualité de vie dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Le gouvernement du Canada s'est engagé dans une voie similaire. Par exemple, le Cadre de qualité de vie pour le Canada reconnaît les lacunes des indicateurs économiques traditionnels en tant que mesures autonomes du bien-être général des sociétés. Grâce à son Cadre de qualité de vie, le Canada vise à établir une vision globale du bien-être au-delà des mesures traditionnelles telles que le PIB, afin de mesurer et d'améliorer le bien-être des Canadiennes et Canadiens, y compris la prospérité, la santé, l'environnement, la cohésion sociale et la bonne gouvernance.

L'Islande et la Nouvelle-Zélande sont allées plus loin en mettant en place des mécanismes officiels pour intégrer leurs cadres de mesure dans les processus décisionnels et budgétaires du gouvernement.

- Les indicateurs de bien-être de l'Islande sont un ensemble de 40 mesures qui portent sur un vaste éventail de facteurs sociaux, environnementaux et économiques, et sont fondés sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Le gouvernement islandais utilise ces indicateurs pour orienter les priorités politiques et la planification stratégique. Par exemple, les indicateurs sont intégrés dans le plan de stratégie budgétaire à moyen terme, où ils sont utilisés par le gouvernement islandais pour aider à fixer des objectifs clairs en matière de prospérité publique et de qualité de vie.
- Le budget du bien-être de la Nouvelle-Zélande de 2022 est conçu pour utiliser des indicateurs sociaux et environnementaux, ainsi que des indicateurs économiques et budgétaires, afin d'éclairer les décisions d'investissement et de financement du gouvernement. Les comités du Cabinet travaillent en étroite collaboration pour élaborer des ensembles de mesures dans chaque secteur prioritaire. Toutes les propositions budgétaires sont évaluées en fonction de l'incidence qu'elles auraient sur un ensemble de considérations économiques, sociales, environnementales et culturelles. Outre les perspectives économiques et budgétaires traditionnelles, le budget du bien-être comprend une perspective de bien-être qui expose la justification des décisions budgétaires.

Questions à considérer par les parlementaires

- Quelles mesures peuvent être prises pour garantir que les indicateurs et les données du Canada sur les questions de développement durable touchant les collectivités autochtones sont fiables, cohérents et à jour?
- De quelle manière le gouvernement fédéral peut-il soutenir la collaboration entre les collectivités autochtones, les organisations de la société civile et les fournisseurs de services afin de cocréer des stratégies efficaces de collecte de données?
- Comment les gouvernements et les peuples autochtones et le gouvernement fédéral peuvent-ils élaborer conjointement un cadre qui préserve la souveraineté des données, les considérations éthiques et le respect des droits et des intérêts des Autochtones?

- Comment les systèmes de production de rapports et les indicateurs de durabilité peuvent-ils inclure des mesures de réussite autochtones, comme le bien-être culturel et environnemental, qui représentent les points de vue autochtones sur la durabilité?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il intégrer des cadres plus larges de mesure du bien-être dans ses processus décisionnels et budgétaires?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs et cibles de développement durable de manière transparente afin de fournir les renseignements nécessaires aux décideurs?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il s'assurer que les mesures des ministères sont explicitement liées aux cibles fédérales ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies?

Leçon 6 : Une approche à long terme peut garantir des progrès continus et promouvoir l'équité intergénérationnelle

Problématique

Le concept d'équité intergénérationnelle et de réflexion à long terme est intégré au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et aux principes de développement durable de la Loi fédérale sur le développement durable. Le Programme 2030 prévoit que les besoins du présent soient satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Pour progresser vers la durabilité à long terme, un changement fondamental dans la façon de penser et d'agir, en tenant compte du point de vue des générations futures, est nécessaire. Bien qu'il s'agisse d'un principe clé du développement durable, les gouvernements sont souvent aux prises avec des problèmes à long terme, comme l'indique le rapport de 2021 du BVG intitulé « [Leçons tirées de la performance du Canada dans le dossier des changements climatiques](#) ». Le développement durable nécessite des investissements initiaux dont les avantages ne se concrétiseront peut-être pas avant longtemps, ce qui rend difficile l'obtention d'un soutien face aux cycles électoraux à court terme et à la nécessité d'obtenir des résultats immédiats. Si nous ne comprenons pas comment les différents systèmes sont interreliés, il est difficile de prévoir et de comprendre les conséquences à long terme des décisions actuelles et de faire des choix qui permettront d'éviter des conséquences négatives pour l'avenir. Les cycles de planification des gouvernements favorisent la réflexion à court terme au détriment de la planification à long terme. Les déficits budgétaires sont des exemples de décisions actuelles qui auront des répercussions financières dans l'avenir. La Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 indique que le Canada favorise l'équité intergénérationnelle au moyen de ses mesures d'évaluation de l'état et de la valeur des écosystèmes et de l'environnement, y compris le recensement de l'environnement et l'indicateur du capital naturel en cours d'élaboration pour le Cadre de qualité de vie pour le Canada. Cependant, il reste beaucoup à faire pour intégrer pleinement la notion d'équité intergénérationnelle et de réflexion à long terme.

Les ministères fédéraux se concentrent souvent sur des mesures à court terme et des changements opérationnels, plutôt que sur les considérations plus larges et à plus long terme du développement durable. Pour faire progresser efficacement le programme de développement durable, le gouvernement fédéral doit mieux prendre en compte les besoins des générations actuelles et futures. Les jeunes peuvent être une force motrice pour faire avancer les mesures

nationales et internationales en matière de développement durable et sont les mieux placés pour comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés et pour proposer de nouvelles idées et des solutions de rechange. Inclure la perspective des jeunes permet de prendre des décisions aujourd'hui en tenant compte des incidences potentielles sur leur avenir.

Possibilités

Nous avons relevé des exemples de la manière dont d'autres pays abordent l'aspect intergénérationnel du développement durable. Par exemple :

- La loi sur le bien-être des générations futures (« Well-being of Future Generations Act ») de 2015 du pays de Galles impose aux organismes publics de tenir compte de l'incidence à long terme de leurs décisions afin de prévenir des problèmes persistants comme la pauvreté, les inégalités en matière de santé et les changements climatiques. Le pays de Galles a également créé un poste de commissaire aux générations futures, un rôle indépendant chargé de veiller à ce que les besoins des générations futures soient pris en compte dans toutes les décisions stratégiques.
- La Finlande a créé un comité pour l'avenir, un organe parlementaire indépendant qui délibère sur les tendances à long terme et conseille les législatrices et législateurs sur des questions telles que les progrès technologiques, la démographie et les changements climatiques, en soulignant l'importance d'une réflexion à long terme dans la prise de décisions législatives.
- La loi générale pour la jeunesse du Costa Rica a établi un cadre juridique pour inclure les jeunes dans la prise de décisions. Cette loi a conduit à l'élaboration de plusieurs mécanismes qui assurent la participation des jeunes à la prise de décisions, comme la création du vice-ministère de la Jeunesse, du conseil national de la jeunesse et de l'enquête nationale sur la jeunesse.

Questions à considérer par les parlementaires

- Comment le gouvernement fédéral peut-il s'assurer que les intérêts des générations futures sont pris en compte dans la prise de décisions?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il mieux inclure les jeunes dans les politiques et les programmes de développement durable?

Annexe A — Principales constatations et messages de certains rapports de la ou du commissaire et de la vérificatrice générale ou du vérificateur général au sujet de la performance du Canada dans le dossier du développement durable

Les aspects du développement durable sont abordés dans de nombreux rapports de la ou du commissaire à l'environnement et au développement durable et de la vérificatrice générale ou du vérificateur général. Par exemple, les rapports d'audit préparés par la vérificatrice générale ou le vérificateur général et la ou le commissaire indiquent les objectifs de développement durable et les cibles connexes qui s'appliquent à l'objet de l'audit. La présente annexe met en évidence les principales constatations de leurs rapports portant sur le développement durable.

2024 — Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable — Énergie propre :

- Le Canada n'est pas en voie d'atteindre la cible d'efficacité énergétique de 600 pétajoules d'ici 2030 et il est peu probable que cette cible soit respectée à moins que des mesures plus audacieuses soient prises.
- Bien que les ministères évalués aient contribué à atteindre les cibles du gouvernement en matière de production d'électricité propre et d'efficacité énergétique, leur contribution était limitée parce qu'ils n'avaient pas pleinement mis en œuvre leurs plans ministériels, et les rapports d'étape présentaient des lacunes en matière d'information qui ne permettaient pas de déterminer clairement dans quelle mesure les résultats atteints avaient contribué aux cibles.

2023 — Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable — Les véhicules à émission zéro :

- Malgré certaines contributions, il est peu probable que le gouvernement atteigne les cibles établies en raison de l'absence d'approches stratégiques globales et d'obstacles externes.

2022 — Observations sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026 :

- La version provisoire de la Stratégie demeure axée sur le « processus décisionnel en matière d'environnement » au lieu de mettre l'accent sur le développement durable qui améliorera la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens.
- Bon nombre des cibles énoncées dans la version provisoire de la Stratégie ne sont pas mesurables et, compte tenu des lacunes dans les indicateurs de rendement, la version provisoire de la Stratégie, dans sa forme actuelle, empêche le gouvernement de rendre compte des progrès et de faire preuve de responsabilité.
- Des cibles ne sont pas liées à des jalons à court terme et à des stratégies de mise en œuvre. La moitié des cibles ne sont pas axées sur les résultats et de nombreuses cibles reportées de la Stratégie précédente ont été révisées à la baisse.

- L'harmonisation entre la Stratégie et les cibles associées aux dimensions sociales et économiques des Objectifs de développement durable des Nations Unies n'est pas adéquate.

2022 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable – Espèces en péril :

- Même si les ministères évalués ont établi des mesures, leurs stratégies et leurs rapports comportaient des lacunes, en particulier en matière de suivi et de démonstration des progrès à l'égard de la cible visant les espèces en péril et l'objectif de développement durable 15, Vie terrestre, des Nations Unies.

2022 – Examen du Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable :

- En ce qui concerne le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022, les renseignements étaient incomplets et inopportuns pour cinq des huit cibles assorties à l'objectif d'écologisation du gouvernement.
- L'examen a permis de relever des incohérences : seules des « données partielles » étaient disponibles pour quatre cibles. Toutefois, ailleurs dans le rapport, il était mentionné qu'il n'y avait « aucune nouvelle donnée » pour ces mêmes cibles.

2021 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable – Côtes et océans sains, Lacs et cours d'eau vierges et Alimentation durable :

- Bien que les ministères évalués aient généralement fait concorder leurs mesures avec la Stratégie fédérale de développement durable, leurs rapports d'étape étaient souvent incomplets et peu clairs, ne faisant pas de lien explicitement avec les objectifs fédéraux et ne respectant pas les directives en matière de rapports, ce qui limite la capacité à évaluer avec précision les progrès accomplis à l'égard des objectifs de développement durable.

2021 – La mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies :

- Pour réaliser les Objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030, il faudra disposer d'un plan de mise en œuvre national solide, assorti de rôles et de responsabilités clairement définis, d'outils pour assurer la cohérence des politiques ainsi que de données plus détaillées.

2020 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable – Collectivités sûres et en santé :

- Les rapports étaient souvent peu clairs ou incomplets, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air extérieur, ce qui empêchait d'obtenir une compréhension globale des progrès accomplis à l'égard des objectifs de développement durable.

2019 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable :

- Il n'y a eu aucune contribution à l'atteinte de l'objectif de gestion durable des terres et des forêts dans la Stratégie fédérale de développement durable de 2016 à 2019, ni d'indication claire de la façon dont les progrès réalisés par rapport aux cibles et aux mesures des plans ministériels ont contribué à l'objectif fédéral et aux cibles connexes.

2019 – Examen du Rapport d'étape de 2018 sur la Stratégie fédérale de développement durable :

- Aucun élément de l'examen ne nous a permis de conclure que les renseignements contenus dans le Rapport d'étape de 2018 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2016 à 2019 n'étaient pas justes, à l'exception des renseignements relatifs à trois des objectifs de la Stratégie.

2018 – L'état de préparation du Canada pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies :

- Le gouvernement du Canada n'était pas suffisamment prêt à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Aucune structure de gouvernance n'était en place et les consultations et actions de mobilisation nationales en faveur du Programme 2030 étaient limitées. Il manquait un plan de mise en œuvre doté d'un système pour évaluer et surveiller les progrès réalisés à l'échelle nationale, et en faire rapport.

2018 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable :

- Bien que des progrès aient été réalisés, certaines organisations doivent encore améliorer l'application cohérente de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale de projets de politiques, de plans et de programmes.

2017 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable :

- Les ministères évalués n'appliquaient pas de façon cohérente la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale de projets de politiques, de plans et de programmes, ne produisaient pas de rapports sur leurs pratiques et n'avaient pas renforcé leurs méthodes d'évaluation.

2016 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable :

- Les ministères évalués n'appliquaient pas de façon cohérente la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale de projets de politiques, de plans et de programmes, disposaient de rapports inadéquats sur l'étendue et les résultats des pratiques d'évaluation environnementale stratégique et avaient accompli des progrès insatisfaisants quant au respect des engagements des stratégies ministérielles de développement durable et de l'engagement de la Stratégie fédérale de développement durable de renforcer les pratiques d'évaluation environnementale stratégiques.

2016 – Examen du Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable :

- L'information contenue dans le Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable présentait adéquatement les progrès du gouvernement. Cependant, le rapport d'étape n'expliquait pas toujours pourquoi les progrès avaient été lents dans certains secteurs. En outre, il ne contenait pas de renseignements sur la mesure dans laquelle le développement durable avait été pris en compte dans le processus décisionnel.

2015 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable :

- Les ministères évalués n'ont pas évalué adéquatement les effets environnementaux et n'en ont pas fait rapport.

2014 – Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable :

- L'information sur le processus d'évaluation environnementale stratégique n'est pas toujours comprise dans les propositions présentées au Cabinet ou au Conseil du Trésor, et les ministres individuels, le Cabinet et le Conseil du Trésor ne reçoivent pas systématiquement de l'information sur les incidences environnementales des projets de politiques, de plans ou de programmes.

2013 – Les stratégies de développement durable du gouvernement fédéral et des ministères :

- Les cibles manquent de clarté, le rapport d'étape offre une image incomplète des progrès réalisés et les ministères progressent généralement de manière satisfaisante vers l'écologisation des opérations gouvernementales.

2011 – Une étude de la surveillance environnementale :

- Les principaux défis que les gestionnaires doivent relever lors de la mise en place de systèmes de surveillance sont les suivants : établir des objectifs et une orientation stratégique, clarifier les rôles et les responsabilités, intégrer la qualité à chaque étape de la surveillance, préparer des rapports contenant des informations utiles et utiliser efficacement les ressources disponibles.

2011 – Une étude de la gestion des pêches pour en assurer la durabilité :

- Pour garantir la durabilité des pêches, toutes les personnes qui en sont responsables ou qui y participent doivent faire preuve de leadership et assumer des responsabilités bien définies.

2010 – La gestion du développement durable : Un document de discussion du commissaire à l'environnement et au développement durable :

- Il faut une prise de décision intégrée, qui concilie les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, ainsi qu'une planification à long terme qui tienne compte des besoins des générations futures.

2008 – Le rapport annuel sur les stratégies de développement durable :

- L'approche que le gouvernement a adoptée au cours de la dernière décennie pour préparer et utiliser les stratégies de développement durable n'a pas fonctionné. Il n'existe toujours pas d'objectifs ni d'indicateurs fédéraux bien définis pour clarifier les attentes du gouvernement en ce qui concerne les stratégies de développement durable, ni pour mesurer les progrès individuels ou collectifs des ministères et des organismes. Par conséquent, nous ne possédons toujours pas d'éléments qui nous permettent de faire une évaluation valable des résultats en ce qui a trait aux stratégies de développement durable.

2007 – Les stratégies de développement durable :

- Il y a des faiblesses dans la définition des objectifs, la mesurabilité des cibles et un manque de coordination et de responsabilisation à l'échelle du gouvernement. Les stratégies restent largement des exercices axés sur la conformité plutôt que des outils efficaces pour intégrer le développement durable dans les pratiques ministérielles.

2006 – Les stratégies de développement durable – Mesures prises pour respecter les engagements :

- Amélioration de l'approche globale du gouvernement fédéral en matière de développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de ces systèmes de gestion dans l'ensemble des ministères.

2005 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes :

- Manque de cohésion en matière de leadership et de planification, malgré des engagements répétés en faveur d'une stratégie fédérale globale. En outre, le rapport relève des incohérences et une priorité accordée aux processus plutôt qu'aux résultats à long terme.

2004 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes :

- Des stratégies gouvernementales plus fortes et une reddition de comptes plus claire sont nécessaires pour réaliser des progrès significatifs en matière de développement durable.

2003 – Les stratégies de développement durable – études de cas :

- Les principaux thèmes de l'étude de cas comprennent les défis liés à la définition et à la mesure des avantages environnementaux, l'importance des objectifs axés sur les résultats et des attentes en matière de rendement, ainsi que la nécessité d'améliorer les rapports sur le rendement et la reddition de comptes à l'échelle des ministères.

2002 – Les stratégies de développement durable :

- Il est nécessaire d'avoir une orientation plus forte de la part de l'administration centrale, une vision à long terme du développement durable et des mécanismes de reddition de comptes améliorés pour garantir que les stratégies aient l'effet escompté.

2001 – L'évaluation des premières stratégies de développement durable :

- Il est absolument nécessaire d'effectuer des évaluations précoces et systématiques, en insistant sur l'importance d'un examen rigoureux de la gestion et de mesures correctives. Des améliorations de la mesure du rendement, de l'engagement de la haute direction et de l'utilisation des audits internes et externes sont nécessaires à l'amélioration continue de la gestion du développement durable.

2001 – Gestion du développement durable :

- Des calendriers à l'échelle du gouvernement sont nécessaires pour assurer des progrès constants dans tous les ministères.

2000 – La mise en œuvre des stratégies de développement durable – l'an deux :

- Il faut mettre l'accent sur l'amélioration de la clarté des rapports, le renforcement des systèmes de gestion et la priorisation de la formation pour corriger l'écart de mise en œuvre.

2000 – L'écologisation des opérations gouvernementales :

- Une action immédiate, comprenant la définition d'objectifs clairs, la collecte de données de référence et l'établissement d'un leadership clair, est nécessaire pour garantir la reddition de comptes et l'établissement de rapports à l'échelle du gouvernement sur la performance environnementale.

1999 – Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes :

- Il y a des faiblesses dans la gestion des substances toxiques, résultant d'une mauvaise coordination interministérielle, de conflits d'intérêts entre les ministères et d'une mise en œuvre insuffisante des politiques existantes. Les lacunes concernent notamment les processus de consultation, le renforcement des capacités et la mesure du rendement.

1998 – Gestion axée sur le développement durable :

- On constate une incapacité à établir des cibles claires et mesurables, qui sont essentielles à la réussite ou à l'échec du processus de stratégie de développement durable, et le fait que les stratégies de développement durable ont tendance à être axées sur les réalisations passées plutôt que sur les orientations futures.

Annexe B – Descriptions textuelles des pièces

Pièce 4.1 – La reconnaissance de l’interdépendance des facteurs sociaux, économiques et environnementaux est importante pour la prise de décisions et la coordination des mesures – Description textuelle

Trois cercles illustrent les trois dimensions du développement durable : la société (icônes représentant des personnes), l’économie (icônes représentant de l’argent) et l’environnement (icônes représentant une plante, un thermomètre et le soleil). Les cercles sont liés à l’aide de flèches à double sens.

[Retour à la pièce 4.1](#)

Pièce 4.2 – Les principaux engagements internationaux et canadiens récents en matière de développement durable – Description textuelle

Une ligne du temps présentant les événements, les programmes et les stratégies à l’échelle internationale et au Canada. Le texte mentionne divers résultats liés aux événements, les éléments clés des documents et les cibles.

Engagements internationaux

1992 – Sommet de la Terre des Nations Unies (Rio de Janeiro). Résultats de l’événement :

- Déclaration de Rio sur les principes de développement durable
- Action 21 : Plan d’action pour le développement durable, signé par plus de 178 pays, dont le Canada
- Conventions fondatrices sur la biodiversité et le changement climatique

2000 – Sommet du millénaire des Nations Unies (New York). Résultats de l’événement :

- Objectifs du Millénaire pour le développement : 8 objectifs de développement international à atteindre d’ici 2015, adoptés par le Canada

2002 – Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg). Résultats de l’événement :

- Plan de mise en œuvre décrivant les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de développement durable

2012 – Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro). Résultats de l’événement :

- « L’avenir que nous voulons », qui renouvelle l’engagement mondial en faveur du développement durable
- Les États membres, dont le Canada, se sont engagés à élaborer des objectifs de développement durable

2015 – Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies. Éléments clés du document :

- Un appel universel à l’action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et améliorer la prospérité, la paix et le partenariat, signé par le Canada et 192 autres pays
- Comprend les Objectifs de développement durable (ODD des Nations Unies), un ensemble mondial de 17 objectifs, 169 cibles et plus de 230 indicateurs à atteindre d’ici 2030

Engagements du Canada

2019 — Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Éléments clés du document :

- Stratégie fédérale proposant 30 mesures fédérales pour faire progresser les ODD des Nations Unies au Canada, tels que le renforcement du leadership fédéral et de la cohérence des politiques en matière d'ODD et la priorisation de la réconciliation et du Programme 2030

2021 — Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble. Éléments clés du document :

- Approche fédérale mobilisant l'ensemble de la société pour atteindre les ODD des Nations Unies qui s'appuie sur les 30 mesures fédérales énoncées dans le document intitulé « Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 »

2030 — Le Canada vise à atteindre les ODD des Nations Unies d'ici 2030

Source : D'après des renseignements provenant de divers documents des Nations Unies et du gouvernement du Canada

[Retour à la pièce 4.2](#)

Pièce 4.3 — Les principales mesures législatives et stratégiques fédérales en matière de développement durable — Description textuelle

Une ligne du temps présentant une liste des mesures législatives à gauche et une liste des mesures stratégiques.

Mesures législatives

1995 — La Loi sur le vérificateur général est modifiée

- Oblige les ministères fédéraux à préparer une stratégie de développement durable
- Crée le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable

2008 — La Loi fédérale sur le développement durable entre en vigueur

- Oblige le gouvernement à élaborer, au moins tous les trois ans, une stratégie fédérale de développement durable, qui présente le plan du gouvernement pour un Canada plus durable
- Vise à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement

2020 — La Loi fédérale sur le développement durable est modifiée

- Élargit le champ d'application et l'objectif pour inclure la prise de décisions liée au développement durable qui favorise une action coordonnée en vue d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens

Mesures stratégiques

2010 — La première Stratégie fédérale de développement durable est créée, conformément à la Loi fédérale sur le développement durable

2019 — Le Cadre d'indicateurs canadien est publié dans le document intitulé « Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 »

2022 — Publication de la plus récente (cinquième) Stratégie fédérale de développement durable

2026 — La sixième Stratégie fédérale de développement durable devrait être publiée

Source : D'après des renseignements provenant de lois fédérales et de documents fédéraux

[Retour à la pièce 4.3](#)

Pièce 4.4 – Les principes guidant la prise de décisions en matière de développement durable énoncés dans la Loi fédérale sur le développement durable et/ou la Loi sur le vérificateur général – Description textuelle

Un tableau énumère les principes du développement durable énoncés dans la Loi fédérale sur le développement durable et la Loi sur le vérificateur général. Une icône illustre chacun des principes présentés :

Principe : Intégrer les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la planification et la prise de décisions. Icône : Une feuille, un signe de dollar et une personne, connectés les uns aux autres à l'aide de flèches doubles.

Principe : Protéger les écosystèmes et respecter la nature. Icône : Une plante.

Principe : Intégrer le principe de la prudence, du pollueur-payeur, de la prévention de la pollution et de l'internalisation des coûts. Icône : Une cheminée industrielle.

Principe : Protéger la santé humaine. Icône : Un symbole illustrant une croix médicale.

Principe : Conserver le patrimoine culturel. Icône : Un immeuble.

Principe : Faire participer les peuples autochtones. Icône : Une plume.

Icône : Collaborer avec les parties prenantes. Icône : Bulles de conversation.

Principes : Respecter l'équité intergénérationnelle et les besoins des générations futures. Icône : Silhouettes de deux adultes tenant chacun la main d'un enfant.

Principe : Promouvoir l'équité. Icône : Une balance en parfait équilibre.

Principe : Promouvoir l'ouverture et la transparence. Icône : Un livre ouvert.

Principe : Respecter les obligations internationales et nationales. Icône : Un globe terrestre.

Principe : Élaborer des objectifs et des stratégies pour atteindre les cibles, utiliser des indicateurs pour rendre compte des progrès et promouvoir l'amélioration continue. Icône : Un diagramme à lignes et à barres.

[Retour à la pièce 4.4](#)

Pièce 4.5 – Les perspectives fédérales de développement durable relativement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, telles que définies dans la Stratégie fédérale de développement durable – Description textuelle

Un tableau à deux colonnes indique la perspective fédérale en matière de développement durable par rapport aux Objectifs de développement durable des Nations Unies :

- Perspective fédérale – Objectif 1 : Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes. ODD 1 : Pas de pauvreté
- Perspective fédérale – Objectif 2 : Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable. ODD2 : Faim « zéro »
- Perspective fédérale – Objectif 3 : Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains. ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- Perspective fédérale – Objectif 4 : Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable. ODD 4 : Éducation de qualité
- Perspective fédérale – Objectif 5 : Promouvoir l'égalité entre les genres. ODD 5 : Égalité entre les sexes

- Perspective fédérale – Objectif 6 : Assurer de l’eau propre et salubre pour tous les Canadiens. ODD6 : Eau propre et assainissement
- Perspective fédérale – Objectif 7 : Accroître l’accès des Canadiens à une énergie propre. ODD 7 : Énergie propre et d’un coût abordable
- Perspective fédérale – Objectif 8 : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada. ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- Perspective fédérale – Objectif 9 : Favoriser l’innovation et les infrastructures vertes au Canada. ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures
- Perspective fédérale – Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités. ODD 10 : Inégalités réduites
- Perspective fédérale – Objectif 11 : Améliorer l’accès au logement abordable, à l’air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu’au patrimoine culturel au Canada. ODD 11 : Villes et communautés durables
- Perspective fédérale – Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission. ODD 12 : Consommation et production durables
- Perspective fédérale – Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts. ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
- Perspective fédérale – Objectif 14 : Conserver et protéger les océans du Canada. ODD 14 : Vie aquatique
- Perspective fédérale – Objectif 15 : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne. ODD 15 : Vie terrestre
- Perspective fédérale – Objectif 16 : Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts. ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
- Perspective fédérale – Objectif 17 : Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable. ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Source : Adapté de la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 et de Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030, Nations Unies

[Retour à la pièce 4.5](#)

Pièce 4.6 — La performance du Canada en matière de réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies est supérieure à la moyenne des membres de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des pays à revenu élevé — Description textuelle

Un graphique linéaire illustre que, entre 2000 et 2024, le score du Canada dans l’Indice des Objectifs de développement durable était constamment supérieur à la moyenne des membres de l’OCDE et à la moyenne des pays à revenu élevé. Selon la Banque mondiale, les pays à revenu élevé sont les pays dont le revenu national brut par personne est égal ou supérieur à 14 005 \$ US. Les trois scores du Canada, la moyenne de l’OCDE et la moyenne des pays à revenu élevé ont connu une augmentation entre 2000 et 2024.

En 2000, le score du Canada était de 75,5, comparativement à 71,8 pour la moyenne de l’OCDE et à 72,8 pour la moyenne des pays à revenu élevé.

En 2024, le score du Canada était de 78,8, comparativement à 77,2 pour la moyenne de l'OCDE et à 77,6 pour la moyenne des pays à revenu élevé.

Remarque : La première année pour laquelle des données sont disponibles est 2000.

Source : D'après des renseignements fournis par Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). Les Objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Rapport sur le développement durable 2024. Paris : Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press

[Retour à la pièce 4.6](#)

Pièce 4.7 — La performance du Canada en matière de réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies est généralement inférieure à la moyenne des pays du Groupe des Sept (G7) — Description textuelle

Un graphique linéaire illustre que le score du Canada dans l'Indice des Objectifs de développement durable était généralement inférieur à la moyenne des scores des pays du G7.

Des lignes représentant chacun des sept pays et une ligne représentant la moyenne illustrent, dans l'ensemble, une augmentation des scores pour chacun pendant la période en question. Le Canada a commencé en 2000 avec un score plus élevé que la moyenne, soit de 75,5 par rapport à 74,7. En 2005, le Canada a obtenu un score correspondant à la moyenne, soit de 75,7. De 2006 à 2024, le score du Canada était inférieur à la moyenne. En 2024, le Canada avait un score de 78,8, ce qui se trouve en deçà de la moyenne de 80,1.

Dans l'ensemble, l'Allemagne a obtenu le score le plus élevé de tous les pays du G7, tandis que les États-Unis ont obtenu le score le moins élevé pendant cette même période.

Remarque : La première année pour laquelle des données sont disponibles est 2000.

Source : D'après des renseignements fournis par Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). Les Objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Rapport sur le développement durable 2024. Paris : Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press

[Retour à la pièce 4.7](#)

Pièce 4.8 — De 2000 à 2024, le Canada avait le taux d'amélioration le plus faible des pays du G7 en matière de réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies — Description textuelle

Un diagramme à barres illustre que le Canada affichait une amélioration de 4,4 %, pourcentage d'amélioration le plus bas parmi tous les pays du G7. Les autres pourcentages d'amélioration recensés étaient les suivants :

États-Unis d'Amérique – 5,8 %

Japon – 6,3 %

Royaume-Uni – 7,5 %

Allemagne – 8,6 %

France – 8,8 %

Italie – 10,0 %

Source : D'après des renseignements fournis par Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). Les Objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir des Nations Unies. Rapport sur le développement durable 2024. Paris : Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press

[Retour à la pièce 4.8](#)

